



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet :

- Interdiction de stationner sur la place le 11 novembre 2025 en raison de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Monsieur le Maire de Maulde,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord, en vue d'organiser la cérémonie de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Considérant que la sécurité des piétons exige que le stationnement s'avérerait gênant pendant la durée de la cérémonie,

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur la place le mardi 11 novembre 2025 de 8h00 à 14h00 :

Article 2 : Ampliation sera transmise pour information à :

- Monsieur le Commandant de Brigades de la Gendarmerie de Lecelles
- Messieurs les Chefs de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mortagne du Nord et de Saint Amand les Eaux,
Un affichage sera effectué en mairie.

Maulde, le 22 octobre 2025
Le 1^{er} adjoint,

Florian FINET

